

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2026

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures , le 13^e jour du mois d'août deux mille vingt-six (2026), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

- Monsieur Marcel Picard, maire
- Madame Eugénette Morin, conseillère
- Monsieur Jacquelyn Vachon, conseiller
- Monsieur Jean-Jacques Paradis, conseiller
- Monsieur Claude Dufour, conseiller
- Madame Véronique Tremblay, conseillère
- Monsieur Jean Jasmin, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2026
 - 1.4 Mandat à Alliance RH pour un diagnostic organisationnel
 - 1.5 Changement au calendrier des séances pour la séance du 10 septembre 2026
 - 1.6 Adoption du règlement #2026-433 modifiant le règlement #2026-423 décrétant la tarification des différents services municipaux
 - 1.7 Nomination d'un substitut au comité SISEM
 - 1.8 Nomination d'un substitut au comité SST
 - 1.9 Embauche d'un employé temporaire
 - 1.10 Dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2026
- 2 TRÉSORERIE
 - 2.1 Autorisation des dépenses du mois de juillet 2026
 - 2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)
- 3 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 3.1 Installation d'une lumière de rue sur la Route de la Traverse
 - 3.2 Adoption du règlement #2026-434 pour permettre la circulation des VTT sur la route de la Traverse;
 - 3.3 Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable - Dossier VTT
- 4 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 4.1 Audition de la demande d'usage conditionnel pour le lot 6 668 314
 - 4.2 Demande d'usage conditionnel pour le lot 6 668 314
 - 4.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ - dossier de Mme Brigitte Bastien (#455367)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Mandat pour l'installation d'un câble d'acier

- 5.2 Résolution d'appui - Demande de modification du Cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure
- 5.3 Dépôt de documents en lien avec le schéma de couverture de risques
- 5.4 Nomination de deux pompiers volontaires
- 5.5 Achat d'un bunker
- 6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 6.1 Réparation de la surfaceuse à glace (zamboni)
- 7 Varia
 - 7.1 Informations sur le réseau cellulaire
 - 7.2 Remerciements aux pompiers de Notre-Dame
 - 7.3 Suivi comité 150e
 - 7.4 Suivi des opérations de forage exploratoire d'ESgold par Jean-Yves Therrien
- 8 Point d'information du Maire
- 9 Période de questions - Parole à l'assemblée
- 10 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Nancy Laganière, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2026-08-145 Monsieur Marcel Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Eugénette Morin

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 13 août 2026 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présent.

1.3 Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2026

2026-08-146 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2026 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Jasmin

ET RÉSOLU

QUE ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.4 Mandat à Alliance RH pour un diagnostic organisationnel

2026-08-147 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite doter la direction de différents outils afin de faciliter la gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil de concilier les ressources de la Municipalité et les besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT la surcharge lors de l'absence d'un employé afin de répondre à toutes les obligations de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les employés sont assignés à des tâches précises sans permettre de polyvalence,

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'une expertise externe pourrait contribuer à analyser la structure organisationnelle actuelle et à identifier des pistes d'amélioration adaptées aux réalités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un diagnostic organisationnel permettra notamment d'identifier les forces, les enjeux et les défis de l'organisation, ainsi que de formuler des recommandations visant à optimiser la structure organisationnelle, la répartition des tâches et le fonctionnement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'un diagnostic organisationnel pourrait être bénéfique afin de définir une nouvelle organisation du travail permettant d'assurer adéquatement la continuité des opérations, de favoriser la qualité et la valorisation des services offerts, ainsi que de contribuer à la protection de la santé et du bien-être psychologique des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Jacques Paradis

ET RÉSOLU

DE mandater Alliance RH afin de réaliser un diagnostic organisationnel portant sur huit (8) postes, incluant la collecte et l'analyse des données, l'évaluation de la charge de travail, de la charge mentale et du climat de travail, les rencontres avec les employés concernés, une analyse comparative avec des municipalités similaires, ainsi que la rédaction et la présentation d'un rapport comprenant les constats et les recommandations organisationnelles, pour des honoraires estimés entre 10 347,75 \$ et 11 765,25 \$, taxes en sus, selon le nombre d'heures requises pour la réalisation du mandat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.5 Changement au calendrier des séances pour la séance du 10 septembre 2026

2026-08-148 Il est proposé par madame Eugénette Morin

ET RÉSOLU

QUE la séance du 10 septembre 2026 à 19 h se tiendra au 477 avenue des Loisirs

QU'un avis public soit publié à cet effet

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 Adoption du règlement #2026-433 modifiant le règlement #2026-423 décrétant la tarification des différents services municipaux

2026-08-149 **CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance ;

Il est proposé par monsieur Jean-Jacques Paradis

ET RÉSOLU d'adopter le règlement #2026-433 modifiant le règlement #2026-423 décrétant la tarification des différents services municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 Nomination d'un substitut au comité SISEM

2026-08-150 Il est proposé par madame Véronique Tremblay

ET RÉSOLU

DE nommer Monsieur Claude Dufour comme substitut de Monsieur Jacquelyn Vachon au comité SISEM.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 Nomination d'un substitut au comité SST

2026-08-151 Il est proposé par monsieur Jean Jasmin

ET RÉSOLU

DE nommer Madame Eugenetie Morin au Comité STT comme substitut à Monsieur Jean-Jacques Paradis

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 Embauche d'un employé temporaire

2026-08-152 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban doit composer avec l'absence d'une ressource et qu'elle a besoin de soutien supplémentaire pour effectuer des tâches de comptabilité ainsi que pour la rédaction de procédures administratives;

CONSIDÉRANT les qualifications de Mme Martine Frenette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Jacques Paradis

ET RÉSOLU

D'embaucher Mme Martine Frenette comme employée à temps partiel pour une période temporaire, afin d'effectuer des tâches liées à la comptabilité ainsi qu'à la rédaction de procédures administratives, selon les besoins de la Municipalité.

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat de travail de Madame Martine Frenette, conformément aux conditions établies entre les parties.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers présents.

1.10 Dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2026

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE :

Monsieur Marcel Picard, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de juillet 2026.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de juillet 2026

2026-08-153 **ATTENDU QUE** la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil ;

Il est proposé par monsieur Jean-Jacques Paradis

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juillet 2026. La directrice générale adjointe est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 448 704,33 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 juillet 2026.

Nancy Laganière
Directrice générale adjointe

2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

3.1 Installation d'une lumière de rue sur la Route de la Traverse

2026-08-154

CONSIDÉRANT QUE Canadian National a demandé à la Municipalité d'installer un luminaire de rue à proximité de la traverse de chemin de fer située sur la route de la Traverse;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait suite à plusieurs incidents au cours desquels des automobilistes ont emprunté par erreur l'emprise ferroviaire au lieu de poursuivre leur trajet sur la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage actuel est insuffisant pour bien délimiter la chaussée et la traverse de chemin de fer durant les heures de noirceur;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un luminaire de rue permettrait d'améliorer la visibilité des lieux, de mieux orienter les usagers de la route et de réduire les risques d'accident;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de donner suite à cette demande afin d'améliorer la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Eugénette Morin

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'un luminaire de rue à proximité de la traverse de chemin de fer située sur le chemin de la Traverse;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et des fournisseurs de services afin de réaliser les travaux;

QUE les dépenses soient imputées au poste budgétaire no 02 34000 681.

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 Adoption du règlement #2026-434 pour permettre la circulation des VTT sur la route de la Traverse;

2026-08-155 **CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance ;

Il est proposé par monsieur Jacquelyn Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le règlement #2026-434 *pour permettre la circulation des VTT sur la route de la Traverse*;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers présents.

3.3 Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable - Dossier VTT

2026-08-156 **CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité VTT relativement au dossier concernant la circulation des véhicules hors route (VHR);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite pouvoir présenter au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) le contexte complet entourant le dossier VHR, notamment les démarches entreprises par la Municipalité, l'appui exprimé par une majorité de la population, les différentes positions exprimées dans le dossier ainsi que les éléments soulevés lors de la séance du conseil municipal de juillet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite s'assurer que le MTMD dispose de l'ensemble des informations et des éléments pertinents afin de bien comprendre la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Eugette Morin

ET RÉSOLU

QUE le maire ainsi que les deux conseillers membres du Comité VTT soient mandatés afin de solliciter une rencontre avec les représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), notamment afin de présenter le contexte entourant le dossier VTT, les démarches effectuées, les différentes positions exprimées ainsi que les éléments pertinents soulevés lors de la séance du conseil municipal de juillet;

QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) soit invité à ne pas se prononcer sur le nouveau règlement relatif à la circulation des VHR avant la tenue de cette rencontre, afin de permettre au Conseil de lui présenter l'ensemble des éléments pertinents au dossier;

QU'à la suite de cette rencontre, une communication officielle puisse être soumise au MTMD, selon les conclusions des échanges et les orientations retenues par le Conseil.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers présents.

4 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

4.1 Audition de la demande d'usage conditionnel pour le lot 6 668 314

4.2 Demande d'usage conditionnel pour le lot 6 668 314

2026-08-157 **CONSIDÉRANT QUE** les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 668 314 fait l'objet d'une demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme dans la zone 65-F;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a procédé à l'analyse de tous les critères;

CONSIDÉRANT la difficulté de rencontrer tous les critères pour un bâtiment non-construit lors de cette analyse;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation défavorable à cette demande lors de la séance du comité le 29 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Eugénette Morin

ET RÉSOLU

DE ne pas accorder la demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme pour le lot 6 668 314.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ - dossier de Mme Brigitte Bastien (#455367)

2026-08-158

ATTENDU que la Municipalité doit adopter une résolution pour toutes demandes soumises à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) ;

ATTENDU que la demande concerne le lot 5 723 685;

ATTENDU que ce lot est situé en zone agricole, et que cela nécessite une autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU que le projet consiste à diviser ce lot afin de le vendre à un tiers tout en conservant la vocation agricole de ce lot;

ATTENDU que cette demande n'a pas de conséquence négative sur l'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants, ni sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que cette demande favorise l'exploitation du potentiel de la zone agricole puisque la superficie visée est actuellement en friche;

ATTENDU que cette demande contribue à la vitalité du secteur économique agricole de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Véronique Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban transmette son opinion favorable dans le cadre de la demande d'autorisation # 4545367 déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) par Madame Brigitte Bastien.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Mandat pour l'installation d'un câble d'acier

2026-08-158-1

Il est proposé par monsieur Jean Jasmin

ET RÉSOLU

DE mandater Excavations Montauban Inc. pour procéder à l'installation d'un câble d'acier sur la rivière Batiscan à l'emplacement usuel, tel qu'approuvé par le ministère de la Sécurité publique, et à son enlèvement avant le printemps. Ce mandat, pour la prochaine saison hivernale, sera réalisé au coût 3 750 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents

5.2 Résolution d'appui - Demande de modification du Cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure

2026-08-160

CONSIDÉRANT les programmes « Cadre de prévention des sinistres » (CPS) et « Programme général d'assistance financière » (PGAF) mis en place par le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) afin de venir en aide aux propriétaires d'immeubles touchés par des sinistres de causes naturels ou situés dans des zones à risques;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes permettent, entre autres, de venir en aide à ces propriétaires en les dédommageant pour les aider à se relocaliser dans des secteurs plus sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide est évalué en fonction de l'évaluation de reconstruction à neuf du bâtiment délocalisé et que ce montant est plafonné à 385 000 \$ dans le cas d'une résidence et 485 000 \$ dans le cas d'une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE, selon les modalités des programmes, lorsqu'une entreprise est située dans un bâtiment résidentiel, le montant octroyé est celui pour une résidence;

CONSIDÉRANT QU'un service de garde en milieu familial est par définition une entreprise qui est située dans une résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'entreprise demande des aménagements spéciaux et sécuritaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la résidence, et que ces aménagements représentent un investissement substantiel;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts en milieu de garde familial répondent à des besoins essentiels pour les parents de jeunes enfants et pour leurs employeurs respectifs;

CONSIDÉRANT QU'il y a une pénurie de place en milieu de garde, ce qui nuit à la vitalité économique et à la rétention des travailleuses et travailleurs dans les régions;

CONSIDÉRANT QU'un service de garde en milieu familial occupe la majeure partie de la résidence principale d'une éducatrice;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'entreprise prend en charge une population vulnérable, soit des enfants en très bas âge;

CONSIDÉRANT le fardeau psychologique et économique des personnes qui doivent se relocaliser en raison des aléas climatiques;

CONSIDÉRANT la situation de pénurie de logements et d'inaccessibilité économique des résidences;

CONSIDÉRANT les revenus limités des éducatrices en services de garde privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Véronique Tremblay

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban demande au très honorable Ian Lafrénère, ministre de la Sécurité intérieure de modifier les programmes CPS et PGAF afin de considérer les services de garde en milieu familial comme des entreprises et non comme des résidences afin de permettre la relocalisation, non seulement de la résidence, mais également de l'entreprise qu'elle héberge;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban demande à la députée de Champlain et au ministre de la Famille d'entreprendre des démarches auprès du

MSI pour que les services de garde en milieu familial soient reconnus comme des entreprises dans le cadre du CPS et du PGAF;

QU'une copie conforme de cette résolution soit partagée à la Fédération québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Dépôt de documents en lien avec le schéma de couverture de risques

2026-08-161

Les documents suivants sont déposés sans lecture intégrale :

- 2026-Programme d'activités de sensibilisation du public
- 2026-Programme de réglementation municipale en sécurité incendie
- 2026-Programme d'évaluation et analyse des incidents
- 2026-Programme d'inspection périodique des risques moyens, élevés et très élevés
- 2026-Programme d'installation et vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée
- 2026-Programme de SST du service de sécurité incendie
- 2026-Programme d'entretien et de nettoyage des habits de combat
- 2026-Programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement de véhicules
- Programme entretien, vérification des poteaux incendie de la MRC Mékinac
- Programme entretien, évaluation, vérification des points d'eau de la MRC Mékinac

5.4 Nomination de deux pompiers volontaires

2026-08-162

Il est proposé par monsieur Jacquelyn Vachon

ET RÉSOLU

DE nommer Messieurs Pierre Grimard et Alex Bronsard comme pompiers volontaires pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 Achat d'un bunker

2026-08-163

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un bunker pour M. Pierre Grimard, nouveau pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Jacques Paradis

ET RÉSOLU

DE procéder à l'achat d'un bunker au coût de 5 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Réparation de la surfaceuse à glace (zamboni)

2026-08-164

Il est proposé par monsieur Jean Jasmin

ET RÉSOLU

DE mandater Zéro celsius afin d'effectuer les réparations à la surfaceuse à glace au montant de 6 406,41 \$ avant taxes, incluant la main-d'oeuvre et le transport.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7 Varia

7.1 Informations sur le réseau cellulaire

7.2 Remerciements aux pompiers de Notre-Dame

il est proposé par monsieur Jean-Jacques Paradis

ET RÉSOLU

DE remercier Messieurs Bellemare, Michaël et Kevin Frenette et Ryan Young de leur intervention rapide qui a permis de limiter grandement les dégâts dans le garage municipal le 14 juillet dernier.

DE transmettre par courrier cette résolution aux pompiers ainsi qu'une copie au SISEM.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7.3 Suivi comité 150e

7.4 Suivi des opérations de forage exploratoire d'ESgold par Jean-Yves Therrien

8 Point d'information du Maire

9 Période de questions - Parole à l'assemblée

10 Levée de l'assemblée

2026-08-165

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Jacquelyn Vachon

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Nancy Laganière
Directrice générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 14 août 2026.